

Un médiateur à l'Agirc-Arrco

Paris, 14 janvier 2021

Nommé pour six ans, Jean-Louis Deroussen a pris ses fonctions de médiateur de l'Agirc-Arrco à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le médiateur est une fonction prévue par l'Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017. Ce recours est proposé aux salariés, retraités ou aux entreprises après épuisement des procédures de recours appliquées auprès de leur caisse de retraite.

Le médiateur peut être saisi par voie dématérialisée sur le site www.agirc-arrco.fr.

Jean-Louis Deroussen, 68 ans, retraité, a débuté sa carrière dans l'enseignement en tant que professeur de mathématiques. Il intègre la CFTC en 1977 et occupe au préalable des responsabilités dans la branche enseignement de l'organisation syndicale, le SNEC, dont il est secrétaire général de 1985 à 1999. Son périmètre devient confédéral à partir de l'année 2000, nommé successivement responsable de la protection sociale, secrétaire général puis Vice-Président de la CFTC.

Fin connaisseur du monde de la retraite complémentaire et de la protection sociale, il est administrateur depuis 1996 du groupe BCP, devenu B2V et préside l'association de moyens B2V Gestion. Il a été également Président de l'Union pour le recouvrement des cotisations de retraite de l'enseignement privé (URCREP), jusqu'à sa dissolution fin 2020. Administrateur des régimes Agirc et Arrco de 1999 à 2018, membre du bureau et des commissions paritaires, il a été négociateur pour la CFTC des accords du régime de 2001 à 2019. Par ailleurs, il préside le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) de 2006 à 2018 et en est le Président d'honneur aujourd'hui.

Il est Officier de l'Ordre national du mérite et Chevalier de la légion d'honneur.



A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,6 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 81 milliards d'euros. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans – Ambition Retraite 2022 – ont conduit les équipes Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94